

## [Affiche: PROCLAMATION DU MARECHAL FOCH]

Titre(s): [Affiche: PROCLAMATION DU MARECHAL FOCH] : 1 DECEMBRE 1918

Auteur(s): Foch, Ferdinand (Maréchal) (1851-1929)

Editeur, producteur: 1918

Description matérielle: 1 f. ; 84 x 62 cm

Classification décimale Dewey: XX ème siècle

Note sur le contenu: "L'Autorité Militaire prend le commandement du pays. Elle exige de tous la plus stricte obéissance."Les Lois et Réglements en vigueur au moment de l'occupation seront garantis par nous tant qu'ils ne portent pas atteinte à nos droits et à notre sécurité."Sous la direction et le contrôle des Autorités Militaires, les services publics sont appelés à fonctionner. Les fonctionnaires ont le devoir et seront tenus d'exercer consciencieusement et honnêtement les emplois dont ils ont la charge. Les tribunaux continueront à rendre justice."Les habitants doivent s'abstenir, en paroles et en actions, de tout acte d'hostilité directe et indirecte à l'égard des Autorités Alliées. Ils doivent obéir aux Réquisitions qui leurs sont adressées conformément à la Loi."Tout individu convaincu d'un crime ou d'un délit, qu'il soit auteur ou complice, sera immédiatement arrêté et traduit en Conseil de Guerre. Tout infraction aux Arrêtés portés à la connaissance des populations, comme tout refus d'obéir aux ordres donnés, seront sévèrement châtiés."la présente proclamation consacre l'occupation du Pays par les Armées Alliées : elle marque à chacun son devoir qui est d'aider à la reprise de la vie locale dans le travail, le calme et la discipline, que tous s'y emploient activement.LE MARECHAL DE FRANCE, Commandant en Chef des Armées Alliées, FOCH- Texte en allemand en regard du texte français

Sujet(s): première guerre mondiale 1914-1918 affiche

Sujet - Nom commun: Z Histoire de France militaire